

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 2000 B 05122

Numéro SIREN : 422 464 313

Nom ou dénomination : P.R.O. DISTRIBUTION

Ce dépôt a été enregistré le 01/02/2021 sous le numéro de dépôt 3966

PRO DISTRIBUTION

Société par actions simplifiée au capital de 1.713.734 euros

Siège social : 2, rue Troyon - 92310 Sèvres

422 464 313 RCS Nanterre

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 30 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le trente juin, à dix heures,

les associés de la société PRO DISTRIBUTION, société par actions simplifiée au capital de 1.713.734 euros, ayant son siège social situé au 2, rue Troyon - 92310 Sèvres, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 422 464 313 (la « Société »), se sont réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation du Président du Comité de Surveillance.

La séance est présidée par la société IMANES, Président de la Société, elle-même représentée par son gérant, Monsieur Moëz Alexandre ZOUARI.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée en entrant en séance par tous les associés présents et les mandataires des associés représentés dont les pouvoirs ont été annexés à la feuille de présence, le cas échéant.

Le président certifie exacte la feuille de présence et, constatant que l'Assemblée réunit le quorum requis, déclare qu'elle peut valablement délibérer.

Les sociétés SOFIDEM et Associés et Ernst & Young et Autres, co-Commissaire aux comptes titulaires de la Société, sont absentes et excusées.

Puis, le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport de gestion du Président du Comité de Surveillance relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019 et aux comptes consolidés du Groupe ;
- lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce ; approbation des conventions qui y sont mentionnées ;
- approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et des rapports ;
- approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- quitus au Président ;
- affectation du résultat ;
- approbation des dépenses non déductibles ;
- renouvellement des mandats des membres du Comité de Surveillance ;
- pouvoirs en vue des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux associés ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux Commissaires aux comptes ;
- le rapport de gestion de la Société et du groupe du Président du Comité de Surveillance ;
- l'inventaire de l'actif et du passif de la Société au 31 décembre 2019 ;
- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et ses annexes ;
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et ses annexes ;
- le rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux comptes ;



- le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés ;
- le rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée ;
- les statuts de la Société.
- le rapport du Président ;
- les rapports des Commissaires aux comptes ;
- le texte des projets de résolutions proposées à l'Assemblée.

Puis le Président déclare ensuite :

- que l'inventaire, les comptes annuels et les documents annexes, le rapport du Président du Comité de Surveillance, les rapports des Commissaires aux comptes, la liste des associés, le projet de résolutions, ainsi que les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit, dans les conditions légales, aux demandes de communication dont elle a été saisie,
- qu'en ce qui concerne les états financiers consolidés du Groupe PRO DISTRIBUTION, ils ont été établis conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), et en fonction des normes IFRS,
- qu'aucun associé n'a posé de question écrite au Président.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Monsieur le Président donne alors lecture du rapport de gestion sur l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé ainsi que sur les comptes consolidés.

Le Président fait donner lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels ainsi que sur les comptes consolidés.

Enfin, est donné lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président du Comité de Surveillance et du rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 lesquels font apparaître un bénéfice de 7.110.312 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents et représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Président du Comité de Surveillance sur les comptes consolidés et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019, les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant ressortir un résultat net part du groupe bénéficiaire à hauteur de 7.620 K euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents et représentés.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions relevant des articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents et représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

Comme conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale donne quitus au Président de la Société de sa gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents et représentés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate que le résultat net est un bénéfice de 7.110.312 euros qu'elle décide d'affecter de la façon suivante :

Origine :

Résultat de l'exercice	7.110.312 euros
Autres Réserves	12.594.600 euros

Montant distribuable au 31 décembre 2019	19.704.912 euros
---	-------------------------

Affectation du résultat de l'exercice 2019 :

A titre de dividendes (soit 529,83 euros par action)	1.777.578 euros
---	-----------------

Le solde, soit 5.332.734 euros, au poste « Autres réserves », lequel est ainsi porté de 12.594.600 euros à 17.927.334 euros.

Montant – Mise en paiement – Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc de 529,83 euros.

Le montant des dividendes distribués sera affecté, dans les conditions prévues à l'article 3.3 du pacte d'actionnaires conclu entre les associés de la Société, au plus tard à l'expiration d'un délai de neuf mois suivant la clôture de l'exercice, soit au plus tard le 30 septembre 2020, à un compte courant d'associé nominatif spécifique, au prorata de la participation de chaque associé, et sera rémunéré dans les conditions prévues audit article 3.3.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue au 2° de l'article 158-3 du Code général des impôts.

Il sera également soumis pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France au paiement à la source des prélèvements sociaux au taux de 15,5% et de la quote part de 21 % de l'impôt sur le revenu, ce dernier prélèvement tenant lieu d'acompte d'impôt sur le revenu et n'étant pas libératoire.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis de Code général des impôts, il est rappelé que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement prévu au 2° de l'article 158-3 du Code général des Impôts		Revenus éligibles non à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31 décembre 2018	894,18 €		2.999.105,82 €
Distribution exceptionnelle en date du 28/02/2018	2.235,47 €		7.497.764,53 €
31 décembre 2017	1.211,97 €		4.064.961,03 €
31 décembre 2016	1.308 €		4.387.032 €
Distribution exceptionnelle - AGE du 19/12/2016	2.486,16 €		8.341.068 €
Distribution exceptionnelle – AGE du 19/02/2016	558,87 €	-	1.874.441,20 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents et représentés.

SIXIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, l'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune dépense non déductible du résultat fiscal.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents et représentés.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, constatant que le mandat des membres composant le Comité de Surveillance vient à expiration, renouvelle le mandat de :

- la société FRANPRIX LEADER PRICE HOLDING, représentée par Madame Concettina SCHULER,
- la société DISTRIBUTION CASINO France, représentée par Monsieur Jean-Paul MOCHET,
- Monsieur Moëz Alexandre Zouari,

Membres du Comité de Surveillance sortants, pour une durée de deux années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents et représentés.

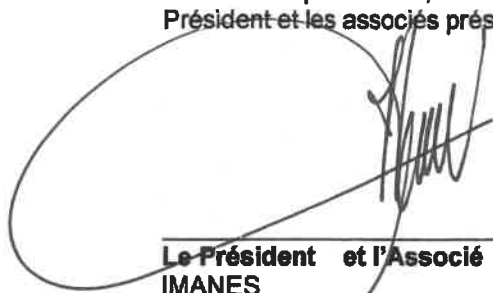
HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au Président avec faculté de se substituer tout mandataire de son choix pour effectuer toutes formalités requises par la loi en conséquence des résolutions qui précèdent.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents et représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à onze heures.

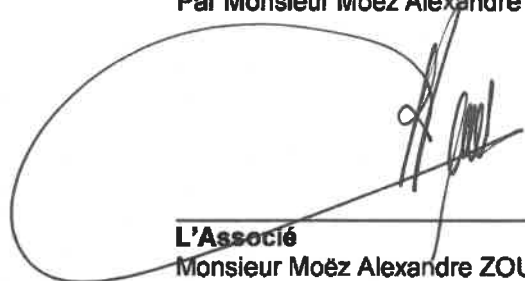
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les associés présents ou représentés.



Le Président et l'Associé
IMANES
Par Monsieur Moëz Alexandre ZOUARI



L'Associé
FRANPRIX LEADER PRICE HOLDING
Par : Madame Cécile GUILLOU



L'Associé
Monsieur Moëz Alexandre ZOUARI

P.R.O Distribution
Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

SOFIDEM & Associés
12, avenue de l'Opéra
75001 Paris
S.A.S. au capital de € 242 810
453 442 659 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

P.R.O Distribution

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux associés de la société P.R.O Distribution,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société P.R.O Distribution relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le président le 19 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

■ Activités non poursuivies – IFRS 5

La note 5.8.11 « Actifs destinés à être cédés (IFRS 5) » de la partie 5.8 « Notes sur le bilan et le compte de résultat » de l'annexe aux comptes consolidés expose les règles et les méthodes comptables ainsi que les modalités de classement du périmètre de la société HLP Ouest en activités abandonnées. Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre groupe, nous avons examiné le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et apprécié le caractère raisonnable des hypothèses retenues.

■ Goodwill

La note 5.2.5 « Méthodes de valorisation » de l'annexe aux comptes consolidés expose les règles et les méthodes comptables relatives à l'examen de la valeur d'inventaire des goodwill. Dans le cadre de notre appréciation des règles et des méthodes comptables suivies par votre groupe, nous avons examiné la documentation disponible, apprécié le caractère raisonnable des évaluations retenues et vérifié que cette note de l'annexe donne une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du président arrêté le 19 juin 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication aux associés appelés à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le président.

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris et Paris-La Défense, le 30 juin 2020

Les commissaires aux comptes

SOFIDEM & Associés

ERNST & YOUNG et Autres

Philippe NOURY

Vincent COSTE



PRODISTRIBUTION

Comptes consolidés au 31 décembre 2019

PRO DISTRIBUTION

Comptes Consolidés

Au 31 décembre 2019

Capital Social : 1 713 734 Euros

Siège social : 2 Rue Troyon 92310 Sèvres



PRODISTRIBUTION

Comptes consolidés au 31 décembre 2019

(Norme IFRS) en milliers d'Euros

1	BILAN	3
2	COMPTE DE RESULTAT	4
2.1	Compte de résultat	4
2.2	Compte de résultat global	5
3	TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	6
3.1	Incidence sur les variations de périmètre.	7
4	TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	8
5	NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES	9
5.1	Informations relatives à l'entreprise	9
5.2	Principes Comptables	9
5.2.1	Référentiel comptable	9
5.2.2	Base d'évaluation	11
5.2.3	Utilisation d'estimations et hypothèses	11
5.2.4	Principes de consolidation	11
5.2.5	Méthodes de valorisation	13
5.2.6	Impacts liés à la première application de la norme IFRS 16 « Contrats de location »	17
5.3	Événements significatifs de l'exercice 2019	21
5.3.1	Acquisitions / Cession des sociétés	21
5.3.2	Autres événements	21
5.4	Événements postérieurs à la clôture de l'exercice	21
5.5	Capital social	21
5.6	Bons de souscription d'actions	21
5.7	Périmètre de consolidation	22
5.7.1	Identification des entreprises consolidées	22
5.8	Notes sur le bilan et le compte de résultat	24
5.8.1	GoodWill	24
5.8.2	Autres actifs non courants	25
5.8.3	Actifs courants	25
5.8.4	Dettes non courantes	27
5.8.5	Dettes courantes	28
5.8.6	Autres charges	29
5.8.7	Autres produits et charges opérationnels	29
5.8.8	Frais de personnel et effectif	30
5.8.9	Charge d'impôt sur le résultat	30
5.8.10	Engagements hors bilan et passifs éventuels	32
5.8.11	Actifs destinés à être cédés (IFRS 5)	33
5.9	Informations complémentaires sur les instruments financiers (IFRS 7)	35
5.9.1	Valeur comptable des instruments financiers par catégories	35
5.9.2	Risque de crédit	35
5.9.3	Risques de taux d'intérêt	36
5.9.4	Risques de taux de change	37
5.9.5	Risques actions	37
5.10	Parties liées	37
5.11	Honoraires versés aux commissaires aux comptes	37





PRODISTRIBUTION

Comptes consolidés au 31 décembre 2019

(Norme IFRS) en milliers d'Euros

1 BILAN

Actif en K EUROS	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Goodwill	5.8.1	41 679	39 623
Autres Immobilisations Incorporelles	5.8.2	8 141	8 858
Immobilisations Corporelles	5.8.2	52 991	27 324
Autres actifs financiers	5.8.2	2 796	2 565
Actifs d'impôts différés	5.8.2 & 5.8.10	3 624	2 374
Actifs non courants		109 230	80 744
Stocks et en-cours	5.8.3	14 355	14 338
Clients et comptes rattachés	5.8.3	12 714	15 397
Juste Valeur des instruments financiers dérivés promesse HLPO		80 138	68 514
Autres actifs courants	5.8.3	33 980	31 655
Actifs d'impôts courants	5.8.3	1 191	1 231
Actifs financiers à la juste valeur - contrepartie résultat		248	227
Trésorerie et équivalent de trésorerie	5.8.3	18 609	12 758
Actifs courants		161 235	144 120
Actifs destinés à être cédés	5.8.11	52 907	41 422
Total Actif		323 372	266 286
Passif en K EUROS	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Capital émis		1 714	1 714
Réserves		-614	-5 639
Résultat de l'exercice		7 620	7 974
Intérêts ne donnant pas le contrôle		-27	
Capitaux propres		8 692	4 049
Emprunts & dettes financières diverses à long terme	5.8.4	37 073	27 545
Passifs d'impôts différés	5.8.4	132	
Provisions à long terme	5.8.4	1 376	1 613
Passifs non courants		38 581	29 158
Découverts bancaires	5.8.5	4 049	1 601
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	5.8.5	102 188	80 952
Passifs d'impôts courants	5.8.5	365	
Autres passifs courants	5.8.5	19 102	13 258
Fournisseurs et comptes rattachés	5.8.5	21 620	27 334
Passifs courants		147 325	123 144
Passifs liés aux actifs destinés à être cédés	5.4	128 774	109 935
Total Passif		323 372	266 286



PRODISTRIBUTION

Comptes consolidés au 31 décembre 2019

(Norme IFRS) en milliers d'Euros

2 COMPTE DE RESULTAT

2.1 Compte de résultat

En K EUROS	Note	31/12/2019	31/12/2018
Chiffre d'affaires		194 500	195 359
Autres produits de l'activité			
Achats consommés		-134 101	-133 500
Charges externes	5.8.6	-14 188	-23 145
Charges de personnel	5.8.7	-22 307	-22 408
Impôts et taxes		-1 463	-1 162
Dotations nettes aux amortissements		-11 737	-3 404
Dotations nettes aux provisions	5.8.8	-310	-806
Autres produits et charges d'exploitation	5.8.8	-1 182	1 195
Résultat opérationnel courant		9 213	12 129
Autres produits et charges opérationnels	5.8.8	943	-616
Résultat opérationnel		10 156	11 513
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		0	
Coût de l'endettement financier brut	5.8.9	-2 851	-2 064
Coût de l'endettement financier net	5.8.9	-2 851	-2 064
Autres produits et charges financiers	5.8.9	260	87
Charge d'impôt	5.8.10	67	-1 484
Quote part de résultat des autres sociétés mises en équivalence			-78
Résultat net d'impôt des activités maintenues		7 632	7 974
Résultat net des activités non maintenues	5.8.11		
Résultat net de l'ensemble consolidé		7 632	7 974
Part du groupe		7 620	7 974
Intérêts ne donnant pas le contrôle		13	





PRODISTRIBUTION

Comptes consolidés au 31 décembre 2019

(Norme IFRS) en milliers d'Euros

2.2 Compte de résultat global

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Note	31/12/2019	31/12/2018
Résultat net de l'ensemble consolidé		7 632	7 974
Ecart de conversion			
Réévaluation des instruments dérivés de couverture			
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente			
Réévaluation des immobilisations			
Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies			
Impôts			
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		7 632	7 974
<i>Part du Groupe</i>		<i>7 620</i>	<i>7 974</i>
<i>Intérêts ne donnant pas le contrôle</i>		<i>13</i>	



**PRODISTRIBUTION****Comptes consolidés au 31 décembre 2019***(Norme IFRS) en milliers d'Euros***3 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE**

RUBRIQUES	Note	31/12/2019	31/12/2018
Résultat net consolidé (1)		7 632	7 974
+/- Résultat des activités non maintenues		0	0
Résultat des activités poursuivies		7 632	7 974
+/- Dotations nettes aux amortissements et provisions (2)		13 671	3 664
+/- Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur et Badwill		-13	
+/- Plus et moins-values de cession		-1 254	647
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		0	78
- Dividendes (titres non consolidés)			
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		20 036	12 363
+ Coût de l'endettement financier net		2 851	451
+/- Charge d'impôt (y compris impôts différés)		-67	847
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)		22 820	13 661
- Impôts versé		-876	-1 260
+/- Variation du B.F.R. lié à l'activité (3)		-1 098	-1 381
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE (D)		20 845	11 020
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-5 876	-6 655
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		2 403	
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)		-33	
+/- Incidence des variations de périmètre		-1 603	-483
+ Dividendes reçus (sociétés mises en équivalence, titres non consolidés)		0	-79
+/- Variation des prêts et avances consentis		-297	
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (E)		-5 407	-7 217
+/- Autres mouvements		0	-500
Versées par les minoritaires des sociétés intégrées		4	
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		0	-2 247
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts		4 180	6 701
- Remboursements d'emprunts (y compris passifs de loyers)		-14 897	-6 043
- Intérêts financiers nets versés (y compris passifs de loyers)		-820	-451
+/- Autres flux liés aux opérations de financement		0	-103
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (F)		-11 532	-2 643
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE H = (D E + F + G)		3 906	1 160
TRESORERIE D'OUVERTURE (I)		11 385	10 225
TRESORERIE DE CLOTURE (J)		15 291	11 385
ECART : H (J-I)		0	0

(*) Correspond aux liquidités et quasi-liquidités moins les concours bancaires courants.





PRODISTRIBUTION

Comptes consolidés au 31 décembre 2019

(Norme IFRS) en milliers d'Euros

En K - EUR	31/12/2019	31/12/2018
Soldes de banques et caisses	18 609	12 758
Soldes de banques et caisses classées en actifs destinés à être cédés	590	
Concours bancaires courants	-4 049	-1 601
Concours bancaires courants en passifs destinés à être cédés	-107	
Valeurs mobilières de placement	248	228
Trésorerie de clôture	15 291	11 385

3.1 Incidence sur les variations de périmètre.

En K Euros	2019	2018
Montant payé pour les prises de contrôle	-1 719	
Disponibilités / (découverts bancaires) liés aux prises de contrôle	116	
Montant reçu pour les pertes de contrôle		8
Disponibilités / (découverts bancaires) liés aux pertes de contrôle		-491
Total	-1 603	-483



**PRODISTRIBUTION****Comptes consolidés au 31 décembre 2019***(Norme IFRS) en milliers d'Euros***4 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES**

En K - EUROS	Capital	Réserves et résultats	Gains et pertes en C.Propres	Total situation nette	Situation nette Groupe	Intérêt ne donnant pas le contrôle
Capitaux propres N-2	1 714	5 471		7 185	7 200	-15
Distributions de dividendes		-11 997		-11 997	-11 997	
Résultat net N		7 974		7 974	7 974	0
Actualisation du taux d'impôt		960		960	960	0
Autres variations		-82		-82	-82	0
Capitaux propres N-1	1 714	2 326		4 040	4 062	-22
Distributions de dividendes		-3 000		-3 000	-3 000	0
Résultat net N		7 632		7 632	7 620	13
Autres variations		20		20	37	-17
Capitaux propres N	1 714	6 978		8 692	8 719	-27





PRODISTRIBUTION

Comptes consolidés au 31 décembre 2019

(Norme IFRS) en milliers d'Euros

5 NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Les montants sont exprimés en milliers d'euros sauf mention contraire.

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

Les montants indiqués dans les états financiers consolidés sont arrondis au millier le plus proche et comprennent des données individuellement arrondies. Les calculs arithmétiques effectués sur la base des éléments arrondis peuvent présenter des divergences avec les agrégats ou sous-totaux affichés.

Les comptes ont été arrêtés le 19/06/2020.

5.1 Informations relatives à l'entreprise

PRO DISTRIBUTION est une société par actions simplifiée de droit français. La société et ses filiales sont ci-après dénommées « le Groupe » ou « le Groupe Pro Distribution ». Le siège social de la société est situé à Sèvres, 2 rue Troyon – 92310 SEVRES.

La Société PRO DISTRIBUTION a pour activité la prise et la gestion de participations de toute nature dans des sociétés exerçant leur activité dans le domaine de la distribution alimentaire. Elle exerce également l'activité de prestataire de services dans les sociétés qu'elle contrôle.

En date du 17 décembre 2015, un nouveau pacte a été signé par les associés de Pro Distribution et HLP Ouest attestant de la promesse d'achat par FPLP du groupe HLP Ouest à partir de 2019.

5.2 Principes Comptables

5.2.1 Référentiel comptable

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2019.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm), intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS) et les interprétations de l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

La société mère n'ayant pas ses actions cotées sur un marché réglementé, le Groupe se trouve hors du champ d'application des normes IFRS 8 « Segments opérationnels » et IAS 33 « Résultat par action ».

Les principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, à l'exception des normes, amendements de normes et interprétations dont l'application est obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2019. Ces textes sont les suivants :

Norme / Interprétation	Date d'application prévue par l'IASB (exercices ouverts à compter du)	Date d'application UE attendue (Au plus tard pour les exercices ouverts à compter du)
IFRS 16 <i>Contrats de location</i>	1/01/2019	1/01/2019
IFRIC 23 <i>Incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat</i>	L'application de ces normes n'a pas d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.	L'application de ces normes n'a pas d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.





PRODISTRIBUTION

Comptes consolidés au 31 décembre 2019

(Norme IFRS) en milliers d'Euros

Norme / Interprétation	Date d'application prévue par l'IASB (exercices ouverts à compter du)	Date d'application UE attendue (Au plus tard pour les exercices ouverts à compter du)
Amendements à IFRS 9 : Caractéristiques de remboursement anticipé avec rémunération négative	L'application de ces normes n'a pas d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.	L'application de ces normes n'a pas d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.
Amendements à IAS 28 : Intérêts à long terme dans une entreprise associée ou une coentreprise	L'application de ces normes n'a pas d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.	L'application de ces normes n'a pas d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.
Améliorations annuelles des IFRS cycle 2015-2017	L'application de ces normes n'a pas d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.	L'application de ces normes n'a pas d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.
Amendements à IFRS 3 Regroupements d'entreprises & IFRS 11 Partenariats	L'application de ces normes n'a pas d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.	L'application de ces normes n'a pas d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.
Amendements à IAS 12 Impôts sur le résultat	L'application de ces normes n'a pas d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.	L'application de ces normes n'a pas d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.
Amendements à IAS 23 Coûts d'emprunt	L'application de ces normes n'a pas d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.	L'application de ces normes n'a pas d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.
Amendements à IAS 19 : Modification, réduction ou liquidation d'un régime	L'application de ces normes n'a pas d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.	L'application de ces normes n'a pas d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.



PRODISTRIBUTION

Comptes consolidés au 31 décembre 2019

(Norme IFRS) en milliers d'Euros

5.2.2 Base d'évaluation

Les états financiers ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation. Ce principe a été retenu compte tenu :

- Des perspectives que porte la société HLP Ouest et ses filiales,
- Ainsi que du soutien financier des actionnaires de la société Franprix Leader Price Holding formalisé par une lettre de soutien signée avec la société Pro distribution le 28 juin 2019.

Les états financiers consolidés sont préparés selon le principe du coût historique à l'exception :

- Des actifs et passifs réévalués à leur juste valeur dans le cadre d'un regroupement d'entreprise conformément aux principes énoncés par la norme IFRS 3,
- Des instruments financiers dérivés et actifs financiers évalués à la juste valeur.

5.2.3 Utilisation d'estimations et hypothèses

Il est procédé à des estimations et des hypothèses ayant une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan, les montants de charges et de produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter des estimations. Le Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Concernant la norme IFRS 16, à la prise d'effet du contrat, le droit d'utilisation correspond à un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat, telle que déterminée par l'entreprise.

Cette actualisation des loyers est effectuée au taux moyen d'emprunt du groupe

Les jugements, estimations et hypothèses élaborés sur la base des informations disponibles à la date d'arrêt des comptes portent en particulier sur :

- Les ristournes et coopérations commerciales ;
- Les provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité (note 5.8.4) ;
- Les dépréciations des actifs non courants et Goodwill (note 5.8.1 & 5.8.2) ;
- Les impôts différés (note 5.8.9).
- Les modalités d'application de la norme IFRS 16 dont notamment la détermination des taux d'actualisation et de la durée de location à retenir pour l'évaluation du passif de loyer de contrats disposant d'options de renouvellement ou de résiliation (note 5.2.6).

5.2.4 Principes de consolidation

Les comptes individuels incorporés dans les comptes consolidés sont établis à la même date de clôture que les comptes consolidés.

PRO DISTRIBUTION consolide par intégration globale dès lors qu'un contrôle exclusif est exercé.

- **Éliminations**

Les transactions internes au groupe, les comptes réciproques au bilan et les résultats internes sont éliminés.

- **Regroupements d'entreprises**

IFRS 3 révisée modifie les modalités d'application de la méthode de l'acquisition à partir du 1^{er} janvier 2010. En effet, la contrepartie transférée (coût d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange.

Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les coûts directement attribuables à la prise de contrôle sont désormais comptabilisés en charge en « Autres charges opérationnelles ».





PRODISTRIBUTION

Comptes consolidés au 31 décembre 2019

(Norme IFRS) en milliers d'Euros

Tout excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise donne lieu à la comptabilisation d'un Goodwill. A la date de prise de contrôle et pour chaque regroupement, le Groupe a la possibilité d'opter soit pour un Goodwill partiel (se limitant à la quote-part acquise par le Groupe), soit pour un Goodwill complet. Dans le cas d'une option pour la méthode du Goodwill complet, les intérêts des sociétés ne donnant pas le contrôle sont évalués à la juste valeur et le Groupe comptabilise un Goodwill sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables. Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2010 avaient été traités selon la méthode du Goodwill partiel, seule méthode applicable.

En cas d'acquisition par étapes, la participation antérieurement détenue fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'écart entre la juste valeur et la valeur nette comptable de cette participation est enregistrée directement en résultat (« Autres produits opérationnels » ou « Autres charges opérationnelles »), contre réserves avant le 1^{er} janvier 2010.

Les montants comptabilisés à la date d'acquisition peuvent donner lieu à ajustement, à condition que les éléments permettant d'ajuster ces montants correspondent à des informations nouvelles portées à la connaissance de l'acquéreur et trouvant leur origine dans des faits et circonstances antérieurement à la date d'acquisition. Au-delà de la période d'évaluation (d'une durée maximum de 12 mois après la date de prise de contrôle de l'entité acquise), le Goodwill ne peut faire l'objet d'aucun ajustement ultérieur ; l'acquisition ultérieure d'intérêts des sociétés ne donnant pas le contrôle ne donne pas lieu à la constatation d'un Goodwill complémentaire.

- **Goodwill**

A la date d'acquisition, le goodwill est évalué à son coût, celui-ci étant l'excédent du coût des titres des sociétés consolidées sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables. Le goodwill est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie ou groupes d'unités génératrices de trésorerie qui bénéficient des effets du regroupement et en fonction du niveau auquel la Direction suit en interne la rentabilité de l'investissement. Les GoodWill ne sont pas amortis. Ils font l'objet de tests de dépréciation chaque année ou plus fréquemment quand des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'ils peuvent s'être dépréciés. Toute dépréciation constatée est irréversible. Les modalités des tests de dépréciation retenues par le Groupe sont décrites au paragraphe 5.2.5 ci-après. Les GoodWill négatifs sont comptabilisés directement en résultat de l'exercice d'acquisition, après vérification de la correcte identification et évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis.

- **Conversion des états financiers et des transactions en devises**

Toutes les sociétés du groupe sont situées dans la zone euro.

Les transactions en devises étrangères sont enregistrées en utilisant les taux de change applicables à la date d'enregistrement des transactions ou au cours de couverture.

- **Impositions différées**

Les impôts différés correspondant aux différences temporaires existant entre les bases taxables et les bases comptables des actifs et des passifs consolidés sont enregistrés en appliquant la méthode du report variable.

Les actifs d'impôts différés sont reconnus quand leur réalisation future apparaît probable dans un délai raisonnablement déterminable.

En application de la méthode du report variable, l'effet des éventuelles variations du taux d'imposition sur les impôts différés constatés antérieurement est enregistré en compte de résultat au cours de l'exercice où ces changements de taux deviennent effectifs.

Les taux d'impôts ayant été entérinés par un texte de loi sont retenus pour déterminer les impôts différés.



PRODISTRIBUTION

Comptes consolidés au 31 décembre 2019

(Norme IFRS) en milliers d'Euros

5.2.5 Méthodes de valorisation

- **GoodWill**

Les GoodWill représentent la différence entre le prix d'acquisition des titres des sociétés acquises et la part du groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la date de la prise de contrôle.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36, la valeur des GoodWill fait l'objet d'un test de perte de valeur chaque année. Ce test, dont l'objectif est de prendre en compte des éléments ayant pu impacter la valeur recouvrable de ces actifs, est effectué à la clôture de chaque année. La valeur recouvrable est définie comme le plus haut de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité.

Dans l'activité de grande distribution, la juste valeur est généralement déterminée en fonction d'un multiple du chiffre d'affaires ou d'EBITDA (résultat opérationnel + dotations aux amortissements opérationnels courants).

Dans le contexte de la poursuite des activités du groupe, la valeur recouvrable est déterminée en priorité à partir de la valeur d'utilité de l'UGT. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs qui seront générés par les actifs testés, généralement sur une durée n'excédant pas 5 ans. Ces flux de trésorerie futurs résultent des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par le groupe.

Pour les besoins de ce test, les valeurs d'actifs sont regroupées par Unité Génératrice de Trésorerie (UGT). Le Groupe a défini ses Unités Génératrices de Trésorerie comme étant le magasin.

Outre les sources d'informations externes suivies par le Groupe (environnement économique, valeur de marché des actifs, ...), les indices de perte de valeur utilisés dans le Groupe dépendent de la nature des actifs :

- Actifs d'exploitation liés au fonds de commerce (actifs de l'UGT) : ratio Valeur Nette Comptable des immobilisations du magasin par rapport au chiffre d'affaires TTC dépassant un seuil correspondant à la valeur de marché généralement constatée sur ce type d'établissement,
- Actifs affectés aux activités de support (siège et entrepôts) : arrêt d'exploitation du site ou obsolescence de l'outil de production utilisé par le site.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie.

La dépréciation irréversible des GoodWill est inscrite en autres produits et charges opérationnels. Les GoodWill négatifs (badwill) sont immédiatement inscrits en autres produits et charges opérationnels.



PRODISTRIBUTION

Comptes consolidés au 31 décembre 2019

(Norme IFRS) en milliers d'Euros

• Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les logiciels, brevets, licences et marques. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Lorsque ces actifs sont acquis au travers d'un regroupement d'entreprises, ils sont reconnus de manière séparée du goodwill s'ils sont identifiables, contrôlés par l'entreprise, susceptibles de générer des avantages économiques futurs et que leur juste valeur est déterminable de façon fiable.

Les marques créées et développées en interne ne sont pas comptabilisées au bilan.

Les immobilisations incorporelles sont classées en actifs à durée de vie finie ou indéfinie :

- Les immobilisations à durée de vie indéfinie ne sont pas amorties. Elles font l'objet d'un test annuel de dépréciation. Compte tenu du caractère indéfiniment renouvelable des droits au bail et des marques acquises, leur durée d'utilité ne peut être déterminée, ils ne sont donc pas amortis.
- Les immobilisations à durée de vie finie sont amorties de façon linéaire sur leur durée d'utilisation :
 - Les logiciels de 3 à 5 ans

• Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût historique. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue :

– Terrains	-
– Construction – gros œuvre	40 ans
– Etanchéité toiture et protection incendie de la coque	15 ans
– Agencements et aménagements des terrains	10 à 20 ans
– Agencements et aménagements des constructions	5 à 10 ans
– Installations techniques, matériels et outillage industriels	5 à 10 ans
– Matériels informatiques	3 à 5 ans

Les composants « Etanchéité toiture et protection incendie de la coque » ne sont identifiés en tant qu'immobilisation séparée que lors de rénovations importantes. Dans les autres cas, ils ne sont pas séparés du composant « Gros œuvre ».

Aucun coût d'emprunt n'est donc incorporé au coût des actifs.

• Prix de revient des immobilisations

Les frais d'acquisition d'immobilisations sont incorporés au coût d'acquisition de ces immobilisations pour leur montant brut d'impôt. S'agissant d'immobilisations corporelles, incorporelles et des immeubles de placement, ces frais viennent augmenter la valeur des actifs et suivent le même traitement, dans les comptes statutaires (et dans les comptes consolidés jusqu'au 31/12/2009).

Par dérogation à ce principe, et en conformité avec la norme IFRS3 révisée, le groupe comptabilise les frais d'acquisition de titres de participations en autres charges opérationnelles pour les acquisitions réalisées à compter du 01/01/2010.

• Immobilisations en location-financement

Les immobilisations financées par des contrats de location-financement dont la valeur d'achat est significative figurent à l'actif, la dette correspondante figurant au passif.



PRODISTRIBUTION

Comptes consolidés au 31 décembre 2019

(Norme IFRS) en milliers d'Euros

- **Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé**

- Immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie finie : la valeur des immobilisations significatives est examinée à la date de clôture afin de déterminer s'il existe des indices de perte de valeur. Si de tels indices existent la valeur recouvrable des immobilisations est estimée et une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité déterminée en estimant les flux financiers futurs générés par l'actif.
- Immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie : elles sont soumises à un test de perte de valeur au niveau du groupement d'unités génératrices de trésorerie selon la méthode présentée au paragraphe « **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** ».

- **Stocks**

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette probable de réalisation. La méthode de valorisation utilisée dans le Groupe est le FIFO – premier entré, premier sorti.

Les stocks comprennent tous les coûts d'achat, coûts de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks sur leur lieu de vente et dans l'état où ils se trouvent.

Ainsi, les frais de logistiques encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils trouvent ainsi que les avantages obtenus des fournisseurs comptabilisés en déduction du coût d'achat des marchandises vendues sont pris en compte pour la valorisation des stocks consolidés.

- **Actifs et passifs financiers**

- Les dépôts et cautionnements constituent des actifs détenus jusqu'à leur échéance. Ces actifs sont évalués à leur coût initial et font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation.
- Les liquidités et quasi-liquidités comprennent les liquidités et les placements financiers à court terme réalisés par les sociétés du groupe correspondant essentiellement à des SICAV de trésorerie. Ces actifs constituent des actifs financiers de transaction et sont comptabilisés à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en contrepartie du résultat.
- Les créances commerciales sont comptabilisées à leur valeur nominale. À chaque exercice, les créances clients font l'objet d'une estimation sur la base d'une revue faite individuellement pour les créances significatives. Une provision pour dépréciation des créances clients est comptabilisée afin de tenir compte des éventuels risques de non-recouvrement.
- Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires ainsi que les dettes d'exploitation. Les passifs financiers sont évalués initialement à leur juste valeur puis au coût amorti, calculé à l'aide du Taux d'Intérêt Effectif.

- **Provisions pour risques et charges**

Cette rubrique comprend les engagements dont l'échéance ou le montant sont incertains, découlant de litiges commerciaux, prud'homaux ou d'autres risques.

Une provision est constituée lorsque le groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'événements passés et que les sorties futures de trésorerie corrélatives peuvent être estimées de manière fiable.

De manière générale, chacun des litiges connus dans lesquels la société est partie fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes et, après avis éventuels de conseils externes, les provisions jugées nécessaires sont constituées pour couvrir les risques estimés.





PRODISTRIBUTION

Comptes consolidés au 31 décembre 2019

(Norme IFRS) en milliers d'Euros

- **Engagements envers le personnel**
 - **Avantages postérieurs à l'emploi (engagements de retraite)**

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régimes dans lesquels le Groupe s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestations définies), sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime y afférent qui leur sont dédiés.

Les cotisations versées au titre des régimes qui sont analysés comme des régimes à cotisations définies, c'est-à-dire lorsque le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations, sont comptabilisées en charges de l'exercice.

Le cas échéant, une provision figure dans les comptes consolidés sur la base d'une évaluation selon la méthode des unités de crédit projetées. Il est précisé que le Groupe a externalisé l'ensemble de ses obligations auprès d'une assurance.

- **Paielements en actions**

Il n'existe pas de plans d'attribution d'actions gratuites et de stock-options.

- **Produits des activités ordinaires**

Les produits des activités ordinaires sont composés de deux parties : « Chiffre d'affaires, hors taxes » et « Autres revenus ».

Le « Chiffre d'affaires, hors taxes » intègre les ventes réalisées dans les magasins, les cafétérias et les entrepôts, les revenus des activités financières, les revenus locatifs et diverses prestations réalisées par les établissements.

- **Achats de marchandises**

Les « Achats de marchandises » intègrent les achats nets des ristournes et des coopérations commerciales et les coûts logistiques.

Les coopérations commerciales sont évaluées sur la base de contrats signés avec les fournisseurs et donnent lieu en cours d'année à la facturation d'acomptes. A la clôture de l'exercice, une évaluation des prestations commerciales réalisées avec les fournisseurs est effectuée. La comparaison entre cette évaluation et les acomptes facturés conduit à comptabiliser des factures à établir ou des avoirs à émettre.

Les coûts logistiques sont les coûts de l'activité logistique gérée ou sous-traitée par le Groupe, frais de stockage, de manutention et de transport exposés après la première réception de la marchandise dans l'un des sites du Groupe, magasin ou entrepôt. Les coûts de transport facturés par les fournisseurs sur factures de marchandises (exemple : DDP Delivery Duty Paid) sont présentés en coûts d'achat. Les coûts des transports sous-traités sont reconnus en « coûts logistiques ».



PRODISTRIBUTION

Comptes consolidés au 31 décembre 2019

(Norme IFRS) en milliers d'Euros

5.2.6 Impacts liés à la première application de la norme IFRS 16 « Contrats de location »

Le Groupe PRO DISTRIBUTION applique la norme IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019 de manière rétrospective simplifiée.

IFRS 16 a introduit un modèle unique de comptabilisation des contrats de location pour les locataires. Le Groupe, comme locataire, reconnaît un « droit d'utilisation » à l'actif représentant son droit à utiliser l'actif sous-jacent et une dette représentative de son obligation de paiement des loyers.

Nature des biens retraits

Au 1^{er} janvier 2019, le Groupe a reconnu les droits d'utilisations et des dettes associés relatifs à l'ensemble de ses contrats de locations à l'exception des contrats à courte durée, les contrats de faible valeur et les contrats de location et de service. Ces contrats concernaient majoritairement des biens immobiliers, des véhicules de transport. Les autres contrats de location de matériel sont des contrats à faible valeur (exemple location des Caisse), des contrats de location et de service au même temps (exemple Télésurveillance), ainsi que des locations sans engagement (Exemple Location bar à salades).

Exemptions

Le Groupe a appliqué certaines exemptions autorisées par IFRS 16 à savoir, ne pas reconnaître au bilan les contrats de location de courte durée (moins de 12 mois) et les locations d'actifs de faible valeur (inférieure à 5 K€).

Durée résiduelle des contrats avec option de renouvellement ou non résiliables

- La durée d'un contrat de location correspond à la période non résiliable, augmentée (ou réduite) des périodes couvertes par une option de renouvellement (ou de résiliation) lorsque cette dernière est raisonnablement certaine d'être exercée. Concernant les contrats immobiliers, le caractère raisonnablement certain de l'exercice des options de renouvellement (ou de résiliation) a été déterminé principalement en fonction des caractéristiques liées aux différents actifs (formats des magasins et bâtiments administratifs).
- Pour les baux commerciaux français de type 3-6-9, la législation octroie au preneur, à l'issue du bail, un droit à renouvellement de celui-ci ou un droit à une indemnité d'éviction. Pour les situations où le bailleur serait amené à verser au preneur une indemnité autre que négligeable en cas de refus de renouvellement du bail, la question de l'existence ou non d'une option de renouvellement pour le preneur s'est posée. Dans ce cadre, le Groupe a appliqué la position exprimée par l'ANC dans son relevé de conclusions, publié le 16 février 2018. Ainsi, la période exécutoire est de 9 ans et au-delà, pour les baux en tacite reconduction, la durée IFRS 16 retenue correspond au préavis (généralement 6 mois).

Modalités de calcul

A la prise d'effet du contrat, le droit d'utilisation correspond à un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat, telle que déterminée par l'entreprise.

Cette actualisation des loyers est effectuée au taux moyen d'emprunt du groupe.



PRODISTRIBUTION

Comptes consolidés au 31 décembre 2019

(Norme IFRS) en milliers d'Euros

Comptabilisation

Le droit d'utilisation attaché au contrat de location est comptabilisé dans les postes de l'actif où les biens sous-jacents seraient présentés et la contrepartie en emprunts et dettes financières au passif.

En résultat, les charges de locations initialement constatées ont fait l'objet d'une annulation, et sont remplacées par l'amortissement linéaire des droits d'utilisation sur la durée du contrat de location et la constatation d'intérêts financiers.

Par rapport à IAS 17, l'application de la norme IFRS 16 entraîne un impact positif sur le résultat opérationnel courant de 196 K€; à l'inverse, le résultat financier est négativement impacté. Le résultat net de l'ensemble consolidé peut être diminué différemment au cours des périodes compte tenu d'une courbe de charges généralement plus élevée en début de bail c'est-à-dire une charge dégressive, contrairement à une charge linéaire reconnue sous la norme précédente (IAS 17). Enfin, les flux de trésorerie générés par l'activité d'exploitation sont plus élevés dans la mesure où les paiements relatifs à la composante principale du passif de loyers ainsi que les intérêts associés sont présentés dans les activités liées aux opérations de financement.

Bilan Consolidé (Impact IFRS 16)

ACTIF en K€	IMPACT IFRS 16
ACTIFS NON-COURANTS	
Immobilisations Corporelles	27 561
Actifs d'impôts différés	53
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	27 614
TOTAL ACTIF	27 614
PASSIF	IMPACT IFRS 16
CAPITAUX PROPRES	
Résultat de l'exercice	-123
Intérêts ne donnant pas le contrôle	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-123
PASSIFS NON COURANTS	
Emprunts & dettes financières diverses à long terme	16 942
TOTAL PASSIF NON COURANTS	16 942
PASSIFS COURANTS	
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	10 795
TOTAL PASSIF COURANTS	10 795
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	27 614



PRODISTRIBUTION

Comptes consolidés au 31 décembre 2019

(Norme IFRS) en milliers d'Euros

Compte de résultat (Impact IFRS 16)

Compte de Résultat en K€	IMPACT IFRS 16
Chiffre d'affaires	-
Charges externes	9 153
Dotations aux amortissements	-8 958
Résultat opérationnel courant	196
Autres produits et charges opérationnels	
Résultat opérationnel	196
Résultat opérationnel après quote-part du résultat net des MEE dans la continuité des activités	196
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	
Coût de l'endettement financier brut	-365
Coût de l'endettement financier net	-365
Autres produits et charges financiers	
Charges d'impôt	48
Résultat net d'impôt des activités poursuivies	-122
Résultat net	-122
Part du groupe	-122
Intérêts ne donnant pas le contrôle	0

**PRODISTRIBUTION****Comptes consolidés au 31 décembre 2019***(Norme IFRS) en milliers d'Euros***Tableau des flux de trésorerie (Impact IFRS 16)**

RUBRIQUES	Note	IMPACT IFRS 16
Résultat net consolidé (1)		-123
Résultat des activités poursuivies		-123
+/- Dotations nettes aux amortissements et provisions (2)		8 903
		0
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		8 780
+ Coût de l'endettement financier net		374
+/- Charge d'impôt (y compris impôts différés)		-48
		0
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)		9 106
+/- Variation du B.F.R. lié à l'activité (3)		0
		0
		0
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE (D)		9 107
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts		76
- Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location financement)		-8 809
- Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)		-374
		0
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (F)		-9 107
		0
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE H = (D E + F + G)		0
TRESORERIE D'OUVERTURE (I)		0
TRESORERIE DE CLOTURE (J)		0



PRODISTRIBUTION

Comptes consolidés au 31 décembre 2019

(Norme IFRS) en milliers d'Euros

5.3 Événements significatifs de l'exercice 2019

5.3.1 Acquisitions / Cession des sociétés

Le groupe a fait l'acquisition de 4 sociétés en date du 01/10/2019. Les impacts sur les contributions au Chiffre d'Affaires consolidé, au résultat consolidé ainsi que le chiffre d'affaires et résultat sur l'exercice se présentent comme suivent :

Sociétés	Prix d'acquisition	Pourcentage d'acquisition	Goodwill	Contribution CA	Contribution Résultat	CA 01/01/2019	Résultat 01/01/2019
- STATION DE SERVICE BATIGNOLLE	1003	100%	762	824	88	2822	301
- SAINT MARTIN DISTRIBUTION	712	100%	325	643	53	2289	99
- VAUGIRARD DISTRIBUTION	2	100%	589	591	-45	583	-31
- LA CHAPELLE DISTRIBUTION	2	100%	1 285	1375	117	1014	178

La société ARIGATO qui été en ME à hauteur de 40% a été intégrée globalement à compter du 01 Janvier 2019. En effet PRO DISTRIBUTION a quasiment exclusivement financé les pertes par des avances en comptes courants, le groupe a ainsi un contrôle de fait, tel que repris par la norme IFRS 10.

5.3.2 Autres événements

Néant.

5.4 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

L'épidémie de Covid-19 s'est rapidement étendue au cours des premiers mois de l'année 2020 au monde entier et a poussé le gouvernement français à prendre des mesures sanitaires drastiques (fermetures des écoles, confinement, restriction de circulation, fermeture des lieux publics...).

Ces mesures ont un impact très significatif sur l'activité économique de la société et il est actuellement impossible de prédire la durée de ces mesures ni leur impact économique final.

A ce stade, l'activité est en forte progression en raison des effets de stockage et d'un déport de la restauration individuelle et collective vers la consommation du foyer.

Compte tenu des incertitudes sur l'évolution future des comportements des consommateurs et des impacts économiques de la pandémie, il est toutefois prématuré de donner une estimation de l'impact financier pour la société.

5.5 Capital social

Au 31 décembre 2019, le capital social s'élève à 1.713.734 euros.

Le capital social est composé de 3.355 actions ordinaires émises et entièrement libérées au 31 décembre 2019. Les actions ordinaires ont une valeur nominale de 510,80 euros.

5.6 Bons de souscription d'actions

Il n'existe pas de plan d'attribution d'actions gratuites et de stocks options.





PRODISTRIBUTION

Comptes consolidés au 31 décembre 2019

(Norme IFRS) en milliers d'Euros

5.7 Périmètre de consolidation

5.7.1 Identification des entreprises consolidées

- **Périmètre 2019**

Libellé entité	Méthode	% contrôle particulier	% d'intérêt
PRODISTRIBUTION	IG	-	100
MATDIS	IG	100	100
PERLESDIS	IG	100	100
DISTRIPA	IG	100	100
OCEANE DISTRIBUTION	IG	99	99
SARINODIS	IG	100	100
SUPER CARDINET	IG	100	100
CONDOR GES = VIAL EN 2015	IG	100	100
SARL AVENIR	IG	99	99
NANODIS	IG	100	100
MARCADIS	IG	99	99
BSR	IG	99	99
ALADIN	IG	99	99
SDAM	IG	99	99
SOCIETE FLUOR DISTRIBUTION	IG	100	100
SODIMEX	IG	99	99
LILOU	IG	100	100
PLADIS	IG	100	100
SARADIS	IG	100	100
ANGEL-DIS	IG	99	99
AGRIDIS	IG	100	100
SOGIMED	IG	100	100
SODIBEL	IG	99	99
LP CORBEILDIS	IG	100	100
ARIGATO	IG	100	100
LP BONDIS	IG	100	100
LATOURDIS	IG	100	100
SODIROI	IG	100	100
SCI CORDELIERS	IG	100	100
BROCA DISTRIBUTION	IG	100	100
AURIQUES	IG	100	100
SOMADIS	IG	100	100
SOBELDIS	IG	100	100
SOPANES	IG	100	100
MIKADO	IG	99	99
SDMAX	IG	100	100
SUP SODIMARNE	IG	100	100



PRODISTRIBUTION

Comptes consolidés au 31 décembre 2019

(Norme IFRS) en milliers d'Euros

KARAMEL	IG	99	99
DISTRIBAT	IG	99	99
REVE DISTRIBUTION	IG	99	99
DAVOUDIS	IG	100	100
VAUGIRARD DISTRIBUTION	IG	100	100
SUP HAUDRIETTES	IG	100	100
SAINT MARTIN DISTRIBUTION	IG	100	100
STATION SERVICE BATIGNOLLES	IG	100	100
CHAPELLE DISTRIBUTION	IG	100	100
BSB DIS	IG	100	99
SUP CHARENTON	IG	99	99
VILLY DISTRIBUTION	IG	100	100
LISZT DISTRIBUTION	IG	100	100
SUP 3000	IG	99	99
ROI SDS	IG	100	100
SDS CHANZY	IG	100	100
DISTRIMAD	IG	100	100
SMP DIS	IG	100	100
LEVALLOIS DISTRIBUTION	IG	100	100
SADIVAL (ex Meauriel)	IG	100	100
BAUDIS	IG	100	100
WATIDIS	IG	100	100
AMARBEN - 4134	IG	100	100
NES DISTRIBUTION	IG	100	100
MIDRIN	IG	99	99
MR DISTRIBUTION	IG	99	99
AS DISTRIBUTION	IG	99	99
CHAMPIDIS	IG	100	100
ASNIERESDIS	IG	100	100
TIMDIS	IG	100	100
CRIMAT	IG	100	100
IMADIS	IG	100	100
DISPADIS	IG	100	100
MSDISTRIBUTION	IG	99	99
SUP MENILMONTANT	IG	99	99
DELUXE	IG	99	99
TORIDIS	IG	99	99
JPMA DISTRIBUTION	IG	99	99
LONGIDIS	IG	100	100
PIMOUS	IG	99	99
SODINES	IG	100	100
DISTRICAP	IG	100	100
SOCORB	IG	99	99



PRODISTRIBUTION

Comptes consolidés au 31 décembre 2019

(Norme IFRS) en milliers d'Euros

5.8 Notes sur le bilan et le compte de résultat

5.8.1 GoodWill

Le tableau ci-dessous détaille l'analyse de la variation des GoodWill par UGT :

	31/12/2017	39 623
Acquisitions		
<u>Incidences IFRS 5 :</u>		
Actifs destinés à être cédés		
Dépréciations		
	31/12/2018	39 623
Acquisitions		3 541
Cessions		
Reclassements		
Dépréciations		-311
<u>Incidences IFRS 5 :</u>		
Actifs destinés à être cédés		-1 174
Dépréciations		
	31/12/2019	41 679

Les acquisitions de l'exercice 2019 sont mentionnées dans la note 5.3.1.

Variation des autres actifs non courants	Montant au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Total	Actifs destinés à être cédés (IFRS 5)	Montant en fin d'exercice
Goodwill	45 183	3 541	0	48 725	-1 388	47 336
Total autres actifs non courants (valeur brute)	45 183	3 541	0	48 725	-1 388	47 336

*Détails Variation des amortissements et dépréciations	Montant au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Total	Actifs destinés à être cédés (IFRS 5)	Montant en fin d'exercice
Dépréciation des GoodWill	-5 560	-311	0	-5 872	-214	-5 657
Total amortissements et dépréciations	-5 560	-311	0	-5 872	-214	-5 657

• **Test de perte de valeur des GoodWill**

La méthodologie appliquée par le groupe pour effectuer les tests de dépréciation des GoodWill est décrite au § 5.2.5.



PRODISTRIBUTION

Comptes consolidés au 31 décembre 2019

(Norme IFRS) en milliers d'Euros

5.8.2 Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants se décomposent comme suit, ce tableau n'intègre pas les GoodWill nets :

Variation des autres actifs non courants	Montant au début de l'exercice	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	Total	Actifs destinés à être cédés (IFRS 5)	Montant en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	9 941	192	3 346	-3 433	10 045	-704	9 341
Immobilisations corporelles	57 061	2 266	40 296	-1 155	98 467	-5 894	92 574
Autres actifs financiers non courants	2 566	-339	952	-220	2 960	-164	2 796
Impôts différés	2 389	41	1 600	-358	3 672	-49	3 624
Total autres actifs non courants (valeur brute)	71 958	2 159	46 194	-5 166	115 145	-6 810	108 334
Total amortissements et dépréciations*	-30 835	-1 297	1 926	-14 122	-44 328	-3 545	-40 783
Total autres actifs non courants (valeur nette)	41 122	862	48 120	-19 288	70 816	-10 355	67 551

*Détails Variation des amortissements et dépréciations	Montant au début de l'exercice	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	Total	Actifs destinés à être cédés (IFRS 5)	Montant en fin d'exercice
Amortissements et provisions des immobilisations incorporelles	-1 111	5	180	-128	-1 055	145	-1 200
Amortissements et provisions des immobilisations corporelles	-29 724	-1 302	1 747	-13 994	-43 273	-3 690	-39 583
Total amortissements et dépréciations	-30 835	-1 297	1 926	-14 122	-44 328	-3 545	-40 783

5.8.3 Actifs courants

Stocks	Montant au début de l'exercice	Variation de périmètre	Variation	Total	Actifs destinés à être cédés (IFRS 5)	Montant fin d'exercice
Stocks de marchandises	15 288	180	134	15 602	-1 247	14 355
Matières premières, approvisionnement	0	0	0	0	0	0
Total brut	15 288	180	134	15 602	-1 247	14 355
Provisions pour dépréciations	-950	0	950	0	0	0
Total net	14 338	180	1 084	15 602	-1 247	14 355





PRODISTRIBUTION

Comptes consolidés au 31 décembre 2019

(Norme IFRS) en milliers d'Euros

Clients/ Autres Créances	Montant au début de l'exercice	Variation de périmètre	Variation	Total	Actifs destinés à être cédés (IFRS 5)	Montant fin d'exercice
Clients	15 455	1	-586	14 869	-2 077	12 792
<i>Clients et comptes rattachés</i>	15 175	1	-594	14 582	-2 016	12 566
<i>Clients douteux</i>	279	0	8	287	-61	227
Créances Clients	15 455	1	-586	14 869	-2 077	12 792
Avances et acomptes sur commandes	0	10	712	722	-683	39
Autres créances	15 880	57	4 530	20 467	-2 049	18 417
Comptes courants	10 716	6	-362	10 359	0	10 359
Charges constatées d'avances	454	3	39	496	-1	495
TVA	3 018	15	454	3 486	-226	3 260
Créances fiscales	1 581	4	123	1 708	-144	1 563
<i>Créances fiscales</i>	915	0	47	962	-91	871
<i>Cice à recevoir</i>	665	4	77	746	-53	693
Actif d'impôts	565	0	-67	498	0	498
Créances sociales - organismes sociaux	236	1	88	325	-30	295
Charges à répartir	0	0	0	0	0	0
Créances sociales - Personnel	437	0	-139	298	-6	293
Actifs destinés à être cédés	41 422	0	0	41 422	11 485	52 907
Juste valeur actifs HLP OUEST	68 513	0	0	68 513	11 626	80 139
Autres créances	101 399	95	5 378	148 295	19 981	168 276
Total brut	116 854	95	4 792	163 164	17 904	181 068
Provisions clients	-58	0	-46	-104	-26	-78
Provisions débiteurs divers	0	0	-48	-48	0	-48
Total nets	116 796	95	4 698	163 011	17 878	180 941

Les créances clients sont à moins d'un an.

Liquidités et quasi-liquidités	Montant au début de l'exercice	Variation de périmètre	Variation	Total	Actifs destinés à être cédés (IFRS 5)	Montant fin d'exercice
Soldes de banques et caisses	12 759	47	6 394	19 199	-590	18 609
Valeurs mobilières de placement à juste valeur	227	0	21	248	-11	248
Total brut	12 759	47	6 394	19 199	-590	18 609
Provisions VMP						
Total net	12 759	47	6 394	19 199	-590	18 609





PRODISTRIBUTION

Comptes consolidés au 31 décembre 2019

(Norme IFRS) en milliers d'Euros

5.8.4 Dettes non courantes

Provisions pour risques et charges	Montant au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre	Total	Actifs destinés à être cédés (IFRS 5)	Montant fin d'exercice
Provisions pour charges	-660	384	-409	-32	-718	52	-666
Provisions pour risques	-953	577	-411	0	-787	98	-689
Risques divers	0	0	0	-21	-21	0	-21
Total	-1 613	960	-820	-53	-1 526	150	-1 376

Dettes financières non courantes	Montant au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Total	Actifs destinés à être cédés (IFRS 5)	Montant fin d'exercice
Emprunts auprès des établissements de crédit à + 1 an	-22 686	- 5 858	7 932	-15 068	-8	-15 076
Passifs de loyer (IFRS 16)	0	-16 942	0	-16 942	0	-16 942
Autres emprunts et dettes assimilées	-4 803	-612	350	-5 066	2	-5 064
Dettes financières diverses	-56	0	46	-10	19	9
Total	-27 545	-23 412	8 327	-37 086	13	-37 073

Les engagements du Groupe en matière de régime à prestations définies au titre des indemnités de fin de carrière et du régime de retraite complémentaire sont partiellement externalisés.

La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédits projetées (ou méthode du prorata des droits au terme).

Cette méthode est définie par la norme comptable IAS 19 révisée (norme européenne) et par la norme FAS87 (norme US GAAP). Elle est conforme à la recommandation 2003 R- 01 du CNC.

Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de dette actuarielle.

- Taux d'actualisation

Il doit être déterminé par référence à un taux de marché à la date de clôture fondé sur les taux de rendement moyen des obligations d'entreprises de première catégorie (Obligations Corporate AA).

Le taux retenu dans le cadre de cette évaluation correspond au taux IBOXX Corporates AA (Indexco.com).

Les paramètres financiers retenus sont les suivants :

- Taux d'actualisation : 0,62 %
- Age de départ en retraite
 - CADRE : 60-62 ans (Age légal de départ)
 - NON CADRE : 60-62 ans (Age légal de départ)
- MOBILITE des actifs : le turnover

Le taux de turnover ou taux de rotation du personnel représente le rapport entre le nombre de salariés ayant quitté l'entreprise et ceux présents.





PRODISTRIBUTION

Comptes consolidés au 31 décembre 2019

(Norme IFRS) en milliers d'Euros

- Les tables retenues par catégorie sont les suivantes :

- CADRE : Turn-over fort
- NON CADRE : Turn-over fort

- Revalorisation des salaires

La revalorisation des salaires peut être linéaire ou variable. Elle est ainsi représentée sous la forme de tables qui expriment un taux d'évolution de la rémunération par âge.

Les tables retenues sont les suivantes :

- CADRE : Profil 1.5%
- NON CADRE : Profil 1.5

Impôts Différés	Montant au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre	Total	Actifs destinés à être cédés (IFRS 5)	Montant fin d'exercice
Passifs d'impôts différés	-15	825	-191	0	-132	0	-132
Total	-15	825	-191	0	-132	0	-132

5.8.5 Dettes courantes

Passifs courants	Montant au début de l'exercice	Variation	Variation de périmètre	Total	Actifs destinés à être cédés (IFRS 5)	Montant fin d'exercice
Fournisseurs et comptes rattachés	-27 334	1 966	-238	-25 606	3 986	-21 620
Découverts bancaires	-1 601	-2 555	0	-4 156	107	-4 049
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	-80 952	742	-21	-103 072	884	-102 188
Comptes courants	-75 585	-5 134	-21	-80 741	21	-80 720
Emprunts et dettes auprès des établissements	-5 367	-5 544	0	-10 911	237	-10 673
Passifs de loyers (IFRS 16)	0	-11 420	0	-11 420	626	-10 794
Passifs d'impôts courant	565	-432	-498	-365	0	-365
Provisions à court terme	0	0	0	0	0	0
Autres passifs courant	-13 258	-7 800	-109	-21 166	2 064	-19 102
Produits constatés d'avance	-	2	0	2	0	2
Dettes d'immobilisations	-4 305	-484	0	-4 789	109	-4 681
Dettes sociales - Personnel	-1 454	-203	-66	-1 724	93	-1 631
Dettes sociales - Organismes	-2 178	26	-47	-2 199	123	-2 076
Dettes fiscales	-1 556	534	7	-1 015	73	-942
Taxe sur le Chiffre d'affaires - Passif	-1 827	-256	-2	-2 086	49	-2 037
Autres dettes	-2 407	-6 990	0	-9 398	1 617	-7 781
Autres	470	-427	0	42	0	42
Passif lié aux actifs destinés à être cédés	-109 935	0	0	-109 935	-18 839	-128 774
Total passifs courants	-232 515	-8 080	-866	-264 301	-11 798	-276 099





PRODISTRIBUTION

Comptes consolidés au 31 décembre 2019

(Norme IFRS) en milliers d'Euros

5.8.6 Autres charges

Charges externes	31/12/2019	31/12/2018
Achats non stockés	2 201	2 218
Sous-traitance	447	334
Location et charges	2 346	10 538
Entretien et réparation	1 928	1 894
Primes d'assurance	269	222
Etudes, documentations, séminaires-Autres produits et charges de gestion	33	11
Personnel extérieur	926	1 169
Honoraires	2 056	1 662
Publicité	1 037	1 086
Transport	391	529
Déplacements, missions et réceptions	282	115
Téléphone et Affranchissement	520	429
Services bancaires	838	750
Autres	914	2 180
Total	14 188	23 145

5.8.7 Autres produits et charges opérationnels

Autres produits et charges opérationnels	31/12/2019	31/12/2018
Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	-1 149	-417
Autres charges/opération en capital	0	0
Cession d'actifs incorporels	2 176	0
Cession d'actifs corporels	227	0
Dotations aux amortissements des GoodWill	-311	-199
Total	943	-616





PRODISTRIBUTION

Comptes consolidés au 31 décembre 2019

(Norme IFRS) en milliers d'Euros

5.8.8 Frais de personnel et effectif

Charges de personnel	31/12/2019	31/12/2018
Salaires bruts	-17 292	-17 511
Charges sociales	-5 015	-4 897
Total frais de personnel	-22 307	-22 408

Effectif moyen	904	970
-----------------------	------------	------------

5.8.9 Charge d'impôt sur le résultat

Charge d'impôt sur le résultat	31/12/2019	31/12/2018
Impôt exigible	-348	-367
Impôts différés	1 156	-447
Sous-total	809	-814
Reclassement CVAE	-742	-637
Profits sur report d'imposition		-33
Total	67	-1 484

Rationalisation de l'impôt	31/12/2019	31/12/2018
Résultat net	7 632	7 987
Impôts (Impôts différés et impôts courants)	-809	814
Résultat avant impôts	6 824	8 800

Impôt théorique	1 911	2 464
Correction Fiscalité différée passive	-772	-298
Reclassement CVAE et autres impôts	865	569
Déficit Intégration fiscale (HLPO)	-2 870	-1 775
Ecart Permanents	660	-97
Déficits antérieurs utilisés	-6	0
Déficits antérieurs Activés	-162	0
Déficits exercice non activés	181	533
Autres	53	-13
Dividendes reçus-Quote part frais et charges	72	100
Total impôt comptabilisé	-67	1 484





PRODISTRIBUTION

Comptes consolidés au 31 décembre 2019

(Norme IFRS) en milliers d'Euros

Décomposition des impôts différés Actifs nets	Montant au début de l'exercice	Variation	Variation de périmètre	TOTAL	Actifs destinés à être cédés (IFRS 5)	Montant fin d'exercice
Impôts différés sur provisions retraite	166	-4	6	168		168
Impôts différés sur taxes grandes surfaces	370	-191		178		178
Impôts différés sur provisions non déductibles	19	0		19		19
Impôts différés sur activation de déficits	2 400	828	2	3 230		3 230
Impôts différés sur contrat de locations	-18	48	0	30		30
Impôts différés sur frais d'acquisitions titres	20	9	0	29		29
Impôts différés sur retraitement stocks	11	45		56		56
Impôts différés sur ajustements de juste valeur	-33	0		-33		-33
Impôts différés sur autres retraitements de consolidation	-560	421	9	-130	-49	-179
Total impôts différés actifs nets	2 375	1 156	17	3 548	-49	3 499
Dont impôt différés actif						3 631
Dont impôt différés passif						-132

Le groupe PRO DISTRIBUTION a opté pour le régime fiscal des groupes de sociétés en France. Cette option concerne toutes les sociétés détenues à plus de 95%.

Les impôts différés actifs correspondent principalement aux déficits de l'intégration fiscale.

La projection établis démontre que le groupe est en mesure de consommer les déficits à moyen terme. Dans cette perspective et en fonction des nouveaux taux d'imposition votés en France. Les impôts différés actives sur ces déficits ont été calculés au taux de 25%.





PRODISTRIBUTION

Comptes consolidés au 31 décembre 2019

(Norme IFRS) en milliers d'Euros

5.8.10 Engagements hors bilan et passifs éventuels

- **Engagements hors bilan**

L'exhaustivité des engagements hors bilan est contrôlée par les directions financière, juridique et fiscale qui sont par ailleurs associées à l'élaboration des contrats qui engagent le Groupe.

Au 31 décembre 2019, les principaux engagements du Groupe sont :

- Cautions solidaires reçues de Franprix Leader Price Holding de 1.818 K€ accordées aux banques en garantie d'emprunts,
- Cautions solidaires reçues d'Imanes de 968 K€ accordées aux banques en garantie d'emprunts,
- Nantissements de parts sociales ou fonds commerciaux des filiales en contrepartie d'emprunts pour 20 560 K€ (Pro Distribution) et 3 500 K€ (HLP Ouest).
- Nantissements de parts sociales de la holding Pro Distribution en contrepartie d'emprunts pour 1 500 K€.

Le Groupe a également reçu des engagements de la part de ses associés (cf. note 5.10).

Les engagements hors bilan relatifs aux contrats de location non retraités ne sont pas significatifs.

- **Passifs éventuels**

Il n'y a pas de passif éventuel significatif au 31 décembre 2019.





PRODISTRIBUTION

Comptes consolidés au 31 décembre 2019

(Norme IFRS) en milliers d'Euros

5.8.11 Actifs destinés à être cédés (IFRS 5)

En date du 17 décembre 2015, la société FPLP s'est engagée à racheter les sociétés du périmètre HLP Ouest. En conséquence à cette date :

- L'ensemble des actifs et passifs du sous-groupe a été regroupé sur une ligne à l'actif et au passif du bilan. Le montant enregistré est de 41 422 K€ à l'actif et de 121 571 K€ au passif.
- Le compte de résultat du sous-groupe est présenté en résultat des activités non maintenues.

Le résultat dégagé en 2019 se décompose comme suit :

Eléments Activités cédées (en K€)	Périmètre HLPO
COMPTE DE RESULTAT	
Chiffre d'affaires	45 242
Autres produits d'exploitation	682
Achats consommés	-39 541
Charges de personnel	-5 695
Autres charges d'exploitation	-869
Impôts et taxes	-266
Dotations nettes aux amortissements	-695
Dotations aux provisions	-89
Charges externes	-8 560
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	-9 791
Autres produits et charges opérationnels	497
RESULTAT OPERATIONNEL	-9 294
Produits financières	220
Charges financières	-2 584
RESULTAT FINANCIER	-11 658
RESULTAT COURANT	-11 658
Produits exceptionnels	
Charges exceptionnelles	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	
Charge d'impôt sur le résultat	22
RESULTAT NET	-11 636

Pour tenir compte des particularités de l'accord du 17 décembre 2015 stipulant que FPLP reprendra l'actif net de HLP Ouest pour un minimum de 1€ et couvrant les comptes courants de Pro Distribution dans HLP Ouest, un instrument financier dérivé est reconnu dans les comptes de Pro Distribution. La juste valeur de cet instrument financier, qui traduit le fait que les pertes historiques et à venir du périmètre HLP OUEST ne seront pas supportées par Pro Distribution.



PRODISTRIBUTION

Comptes consolidés au 31 décembre 2019

(Norme IFRS) en milliers d'Euros

Impact – En K€	31/12/2019	31/12/2018
Actif – juste valeur Instrument financier – périmètre HLP Ouest	80 138	68 514
Capitaux Propres – Réserves	68 502	63 052
Résultat	11 636	5 462

En Juillet 2019, la société FRANPRIX LEADER PRICE HOLDING s'est engagée à racheter les cinq sociétés LP suivantes du périmètre :

- KARAMEL DISTRIBUTION
- LP BONDIS
- LP CORBEILDIS
- SOGIMED
- SODIBEL

La cession des 5 LP génère un montant de 11 485 K€ dans les actifs destinés à être cédés, et un montant de 7 203 K€ dans les passifs destinés à être cédés.





PRODISTRIBUTION

Comptes consolidés au 31 décembre 2019

(Norme IFRS) en milliers d'Euros

5.9 Informations complémentaires sur les instruments financiers (IFRS 7)

5.9.1 Valeur comptable des instruments financiers par catégories

En K€	Rubriques du bilan	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Prêts et créances	Dettes au coût amorti
Actifs financiers non courants	Autres actifs financiers	2 796	2 796		2 796	
Clients et comptes rattachés	Clients et comptes rattachés	12 714	12 714		12 714	
Juste Valeur des instruments financiers dérivés promesse HLPO	Juste Valeur des instruments financiers dérivés promesse HLPO	80 138	80 138	80 138		
Autres actifs courants	Autres actifs courants	33 980	33 980		33 980	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Trésorerie et équivalents de trésorerie	18 609	18 609	18 609		
Actifs		148 238	148 238	0	49 490	0
Emprunts auprès des établissements de crédit	Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	102 188	102 188			102 188
Emprunts & dettes financières diverses à long terme	Emprunts & dettes financières diverses à long terme	37 073	37 073			
Fournisseurs d'exploitation	Fournisseurs et comptes rattachés	21 620	21 620			21 620
Découverts bancaires	Emprunts à court terme	4 049	4 049			4 049
Autres dettes	Passifs courants	19 102	19 102			19 102
Passifs		146 959	146 959	0	0	146 959

Les dettes financières enregistrées dans les comptes correspondent à la juste valeur des dettes dans la mesure où elles sont rémunérées au taux variable.

5.9.2 Risque de crédit

La politique du Groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. Les soldes clients font l'objet d'un suivi régulier et, par conséquent, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables n'est pas significative.



PRODISTRIBUTION

Comptes consolidés au 31 décembre 2019

(Norme IFRS) en milliers d'Euros

5.9.3 Risques de taux d'intérêt

Le niveau d'endettement du Groupe au 31 décembre 2019 s'élevait à 143 M€ dont la totalité est à taux variable (hors contrat de location).

Echéancier des dettes financières au 31 décembre 2019

Echéancier des dettes financières	Montant à la fin de l'exercice	A moins 1 an	De 1 an à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	58 541	21 468	33 326	3 747
Emprunts auprès des établissements de crédit	30 729	10 673	19 364	692
Emprunt IFRS 16	27 812	10 795	13 962	3 055
Concours bancaires	4 049	4 049		0
Comptes courants	80 720	80 720	0	0
Total	143 310	106 237	33 326	3 747

Analyse de sensibilité de taux d'intérêt

Risque de taux d'intérêt	2019	2018
Emprunts auprès des établissements de crédit	30 729	27 545
Emprunt IFRS 16	27 812	
Concours bancaires	4 049	1 601
Dettes financières diverses	80 720	80 952
Dettes de crédit-bail		0
Total des dettes financières	143 310	110 098
Equivalents de trésorerie	248	227
Trésorerie	18 609	12 759
Total actif	18 857	12 986
POSITION NETTE	124 453	95 145
Position nette à renouveler à moins d'un an	106 237	59 582
Variation de 1 %	1 062	596
Durée moyenne restant à courir d'ici la fin de l'exercice	0	0
Variation des frais financiers	-1 062	-596
Résultat financier	-2 591	-1 801
Impact variation frais financiers/charges financières	-41,01%	-33,08%





PRODISTRIBUTION

Comptes consolidés au 31 décembre 2019

(Norme IFRS) en milliers d'Euros

5.9.4 Risques de taux de change

Le Groupe n'est pas exposé au risque de change.

5.9.5 Risques actions

Le Groupe place ses excédents de trésorerie en SICAV de trésorerie monétaire sans risque auprès de banques notoirement connues et ne présentant à notre connaissance aucun risque de solvabilité à ce jour.

5.10 Parties liées

Les parties liées sont :

- Les sociétés mères
- Les entités qui exercent un contrôle conjoint ou une influence notable sur l'entité
- Les filiales
- Les membres du Conseil de Surveillance

La Société entretient des relations habituelles à des conditions normales, dans le cadre de la gestion courante du Groupe, avec l'ensemble de ses filiales.

Les transactions avec les parties liées personnes physiques (administrateurs, mandataires sociaux et les membres de leur famille) n'ont pas de caractère significatif.

Relation avec les associés

Les actionnaires de Pro Distribution, IMANES et FRANPRIX LEADER PRICE HOLDING, ont signé des conventions d'avances financières rémunérées à Euribor 1 Mois + 2 %. Ces avances ont pour objet d'assurer le financement et le développement du Groupe.

En 2019, Pro Distribution rémunère les comptes courants de ses associés (FPLP et IMANES) au taux Euribor 3 Mois + 300 points de base.

Une convention de management, prenant effet à compter du 1^{er} avril 2012, a été conclue avec la société IMANES. Le montant des prestations facturées en 2019 s'élève à 688 800€.

Les associés de Pro Distribution ont également donné des cautions sur certains emprunts.

M. et Mme Zouari perçoivent tous deux un salaire au titre de leurs fonctions dans la société.

Les membres du Comité de Surveillance ne bénéficient d'aucun système spécifique de retraite.

5.11 Honoraires versés aux commissaires aux comptes

Les honoraires comptabilisés en charge au titre de l'audit des comptes du Groupe Pro Distribution s'élèvent à 211 K€ au 31 décembre 2019 contre 160 K€ l'exercice précédent.

